

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 3 AVRIL 2018

| | |
|--|--|
| <p>Référence du service : Personnel PG/VM-06d</p> | <p>Objet de la délibération :</p> <p>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</p> |
| <p><u>Etaients présents(es) (21)</u></p> <p>Philippe GRAS, <i>Président</i></p> <p>Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBOND, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(es) présent(es)</i></p> <p>Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Nathalie CREPIN-GARCIA, Marie-Reine DELBOS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Robert HEBRARD, Marie-Françoise MAQUART, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Jacky RAYMOND, Frédéric TOUZELLIER, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(es)</i></p> <p><u>Etaients représentés(ées) (3 pouvoirs)</u></p> <p>Robert CRAUSTE, donne pouvoir à Olivier PENIN ; Jean-Jacques GRANAT, donne pouvoir à Alex DUMAGEL ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Marie-Reine DELBOS.</p> <p><u>Etaients excusés(ées), absents(es) (63)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Fabienne RICHARD <i>Vice-Président(es) absent(es)</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Marianne CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jacky REY, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR Gilles TRAULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i></p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 87</p> | |

Monsieur Philippe GRAS, Président du S.CO.T. du Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et conformément à l'Article 3, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant les statuts ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que les besoins en fonctionnement requièrent la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Exprimés : 24 (dont 3 pouvoirs)

Pour :24.....

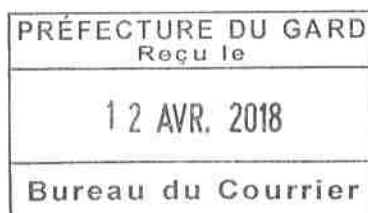
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De créer un poste d'**adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**, catégorie C, filière administrative.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense sur les crédits correspondants au budget syndical.

ARTICLE 3 : Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

